

Aide extérieure: facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement

2008/0149(COD) - 11/04/2013 - Document de suivi

Le rapport final sur la mise en œuvre de la facilité alimentaire de l'UE couvre la période 2009-2011.

La facilité alimentaire constitue la première grande réponse financière à la crise alimentaire de 2007-2008 et a contribué au renforcement de la coordination internationale au sein des Nations unies et du G8. La plus grande partie de la facilité alimentaire s'est ajoutée à la contribution de 3,9 milliards d'USD versée par la Commission au profit de l'initiative de L'Aquila en matière de sécurité alimentaire (*L'Aquila Food Security Initiative* – AFSI). Cette initiative, lancée par les dirigeants du G8 en juillet 2009, était dotée d'une enveloppe de 22 milliards d'USD en faveur de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire dans les pays en développement, pour une période de trois ans.

De 2009 à 2011, la facilité alimentaire de l'UE a principalement **visé la période entre l'aide d'urgence et l'aide au développement à moyen et à long terme.**

Les principales conclusions du rapport peuvent se résumer comme suit :

- grâce à la facilité alimentaire, l'UE a été capable de réagir rapidement et efficacement aux effets de la crise des prix alimentaires de 2007-2008. Dotée d'une enveloppe de 1 milliard EUR, la facilité a directement bénéficié à plus de **59 millions de personnes dans 49 pays en développement** ;
- l'aide a permis de soutenir une **réaction positive, du côté de l'offre, de la part des petits agriculteurs**, ce qui a accru leur production et leurs revenus. Les **mesures du type «filet de sécurité» ont atténué les effets de la hausse des prix** des denrées alimentaires sur les segments les plus vulnérables de la population. D'autres mesures ont soutenu, plus généralement, la base de production de l'agriculture. En ce sens, la facilité alimentaire a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière d'**accroissement de la production agricole durable, de réduction des pertes après récolte et de facilitation de l'accès aux marchés** ;
- **la facilité alimentaire a contribué à placer le développement agricole durable et la sécurité alimentaire en haut des priorités de l'agenda de développement mondial.** Elle a stimulé une attention internationale constante dans le cadre de *forums* comme le comité de la sécurité alimentaire mondiale et le G8 et le G20, en soulignant la nécessité d'accroître la production et la productivité agricoles sur une base durable et en contribuant à renforcer les mécanismes de gouvernance mondiale par l'amélioration de l'information sur les marchés mondiaux ;
- bien que la facilité alimentaire ait, dans une large mesure, atteint ses objectifs, il convient de continuer à agir pour remédier à l'insécurité alimentaire, en particulier dans les pays à faible revenu et dans les pays sujets aux catastrophes. Sur la base des enseignements tirés de la facilité alimentaire, **le soutien de l'UE au développement agricole durable et à la sécurité alimentaire devrait être renforcé en tant que domaine principal de coopération dans les pays en situation d'insécurité alimentaire chronique.**

Prochaines étapes : dans le cadre de l'exercice de programmation conjointe pour la période 2014-2020, les délégations de l'UE ont reçu des **orientations spécifiques destinées à s'assurer que les priorités en matière d'agriculture durable et de sécurité alimentaire** auront été dûment prises en compte, notamment dans **52 pays partenaires sélectionnés en fonction d'évaluations structurées de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Ces priorités devraient se refléter dans le cadre du dialogue politique mis

en place par les délégations de l'UE, qui mettra l'accent sur **l'impact à long terme et l'appropriation, notamment dans une perspective de durabilité à long terme.**

Vu ce contexte, l'UE devrait se concentrer **sur les pays les plus négligés** dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en recourant aux mécanismes de financement actuels les plus efficaces pour **réduire la vulnérabilité structurelle** à long terme, et en favorisant la résilience des ménages, des pays et des régions les plus pauvres face aux futures crises alimentaires, de quelque nature que ce soit.